

URGENT : Rejoignez la Ville de JUVIGNAC !

(34 990 – 11 465 habitants – 225 collaborateurs

Commune membre de Montpellier Méditerranée Métropole - MMM)

Au sein de la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse, en devenant ANIMATEUR PERI ET EXTRASCOLAIRE

La ville de JUVIGNAC place l'enfant au cœur de ses priorités.

Elle compte quatre groupes scolaires et un centre de loisirs, lieux d'apprentissage mais aussi lieux de vie pour les enfants de 3 à 11 ans.

Elle accueille ainsi 1285 élèves et les accompagne durant leur temps libre.

L'action de la municipalité se traduit par l'organisation et l'animation des temps périscolaires et extrascolaires, selon les objectifs éducatifs suivants :

- Organiser au mieux le continuum de la journée de l'enfant, en assurant sa sécurité affective, en adoptant les postures adéquates et en harmonisant les pratiques des uns et des autres.
- Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap, en favorisant leur accès aux loisirs, en améliorant leur accompagnement et en sensibilisant autrui.
- Permettre l'apprentissage de la citoyenneté par la socialisation, l'expression et le respect d'autrui
- Développer le parcours artistique et culturel des petits et jeunes Juvignacois à travers la Convention Généralisée d'Education Artistique et Culturelle
- Favoriser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, pour mieux comprendre notre environnement et mieux le protéger

En ce qui concerne le service périscolaire, il regroupe 82 agents, dont 7 référents périscolaires, 4 agents d'accueil, 20 ATSEM et 51 animateurs. Il s'appuie sur un référent par école maternelle et par école élémentaire.

En ce qui concerne le service extrascolaire, il regroupe une vingtaine d'animateurs. Il s'appuie sur un référent temps libre.

VOS MISSIONS

Placé sous l'autorité d'un Référent Périscolaire et du Référent Temps Libre, vous êtes chargé d'animer en toute sécurité et conformément au projet éducatif, les différents temps d'animation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Votre recrutement fait suite aux différents mouvements d'animateurs au sein des équipes d'animation.

ACTIVITES PRINCIPALES

- ✓ Assurer l'accueil et l'encadrement des enfants
- ✓ Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique
- ✓ Assurer de bonnes relations avec les usagers, les partenaires et collaborateurs
- ✓ S'impliquer dans l'équipe d'animation
- ✓ Appliquer toutes les mesures d'hygiène et de sécurité

VOTRE PROFIL ET VOS COMPETENCES

Vous êtes impérativement titulaire du diplôme requis pour exercer la fonction d'animateur d'un Accueil de Loisirs pour Mineurs (ACM) : BAFA, BAPAAT, CAP petite enfance, licence STAPS, licence professionnelle des métiers sociaux etc...

Vous disposez de compétences avérées et d'une expérience significative dans le domaine de l'animation.

VOS APTITUDES PROFESSIONNELLES

- ✓ **LES SAVOIRS THEORIQUES**
 - Avoir une connaissance de l'enfant
 - Avoir une connaissance de la réglementation des ACM en vigueur
 - Avoir une connaissance des outils et des techniques de l'animation
 - Avoir une connaissance des rudiments de l'environnement territorial notamment droits et obligations des fonctionnaires et des agents travaillant dans des collectivités territoriales
- ✓ **LES SAVOIR-FAIRE**
 - Habiletés dans un domaine manuel, sportif, culturel ou audiovisuel
 - Savoir donner du sens aux activités selon des objectifs pédagogiques
 - Savoir utiliser les ressources matérielles et les espaces intérieurs et extérieur
 - Savoir animer une activité tout comme une dynamique de groupe
 - Savoir adapter sa communication ou son comportement à l'âge des enfants
 - Savoir construire avec les enfants une relation individuelle comme collective
 - Savoir gérer les conflits
 - Savoir donner l'exemple
 - Savoir s'adapter
 - Savoir communiquer et entretenir de bonnes relations avec les usagers
 - Savoir rendre compte à l'oral ou par écrit
- ✓ **LES SAVOIR-ÊTRE**
 - Savoir être ponctuel, assidu et mobile le cas échéant
 - Savoir être présentable, poli et parler sans vulgarité ni familiarité
 - Savoir être créatif et force de propositions
 - Savoir être organisé et méthodique

- Savoir être autoritaire et bienveillant
- Savoir être respectueux et discret
- Savoir être loyal vis-à-vis de la collectivité

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOTRE ENVIRONNEMENT

- ⇒ Contrat annualisé à durée déterminée, du 29 août 2022 au 31 août 2023
- ⇒ 35 heures hebdomadaires
 - Réparties sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis et les mercredis en période scolaire
 - Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires
- ⇒ Rémunération sur la base du SMIC HORAIRE
- ⇒ 25 jours de congés annuels fléchés selon l'annualisation
- ⇒ Adhésion au CNAS

Adressez votre candidature (lettre de motivation et CV) dans les plus brefs délais :

Par mail à l'attention de Nora LE PEUCH, Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'adresse suivante : drh@juvignac.fr